

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1061 Militaires hors cadres – Milice Compagnie des Gardes-Cercie

n° 1061

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date de publication
14 novembre 1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois MOIS, à passer à Tadjourah (C.F.S.), est accordé au garde-cercle de 2° classe Houmed Mohamed, Mie 166, de la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti. Pendant son congé, le garde-cercle Houmed Mohamed percevra sa solde dégascée de tous accessoires.